

L'an deux mil dix-huit, le vingt-huit mars, à quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le dix-neuf mars deux mil dix-huit, s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence d'Yves HENRY, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs HENRY Yves, GIROUX Bernard, MARTIN Rémi, VISTE Christian, OLIVIER Stéphane, BERNARD Sonia, DUPARC Séverine, EUSTACHE Gilbert, FIANT Jean, HAMEL Karine, HERTZ Didier, MOUCHEL Jean-Marie et VASTEL Guy.

ABSENTE EXCUSEE : DOURNEL Monique (pouvoir à Y. HENRY),

SECRETAIRE DE SEANCE : Sonia BERNARD

Avant de commencer la réunion, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'observer une minute de silence en mémoire des victimes de l'attentat du 23 mars dernier.

Monsieur le Maire adresse au nom du Conseil Municipal ses condoléances à Karine HAMEL suite au décès de sa mère, Thérèse HAMEL, survenu le 1^{er} février 2018.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 05 mars 2018.

Monsieur le Maire accueille Madame FILLATRE, Trésorière Municipale de Cherbourg.

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017 (délibération n° 2010-11)

Madame FILLATRE, Trésorière donne lecture des mouvements budgétaires pour l'année 2017 à savoir :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	RESTE A REALISER
Dépenses 2017	- 428 739.40 €	- 87 847.18 €	- 7 376.00 €
Recettes 2017	477 747.18 €	89 917.92 €	0.00 €
Résultat 2017	49 007.78 €	2 070.74 €	- 7 376.00 €
Résultat reporté	122 044.66 €	- 44 395.14 €	
Résultat de clôture	171 052.44 €	- 42 324.40 €	- 7 376.00 €

Considérant que ce compte de gestion visé et certifié conforme par Mme FILLATRE, ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve sur la tenue des comptes,
Le Conseil Municipal approuve par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention le compte de gestion 2017 de la trésorière municipale.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 (délibération 2018-12)

Conformément à la Loi, Monsieur le Maire s'est retiré de l'assemblée au moment de procéder au vote du compte administratif.

Sous la présidence de Bernard GIROUX, doyen de l'assemblée, le conseil municipal examine le compte administratif communal 2017 qui s'établit ainsi :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	RESTE A REALISER
Dépenses 2017	- 428 739.40 €	- 87 847.18 €	- 7 376.00 €
Recettes 2017	477 747.18 €	89 917.92 €	0.00 €
Résultat 2017	49 007.78 €	2 070.74 €	- 7 376.00 €
Résultat reporté	122 044.66 €	- 44 395.14 €	
Résultat de clôture	171 052.44 €	- 42 324.40 €	- 7 376.00 €

Considérant que ces chiffres sont conformes avec le compte de gestion établi par Mme FILLATRE, trésorière municipale,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal, par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, approuve le compte administratif du budget communal 2017.

AFFECTATION DU RESULTAT 2017 (délibération n°2018-13)

Le Conseil Municipal, après avoir adopté le compte administratif 2017 du budget communal, décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement de 171 052.44 € de la manière suivante :

- en réserve au compte 1068 : 49 700.40 €
- report en fonctionnement au compte 002 : 121 352.04 €

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018 (délibération n° 2018-14)

Monsieur le Maire et la commission du budget proposent de reconduire les taux des taxes directes locales de 2017 pour cette année 2018, à savoir :

Taxe d'habitation 10.32 %
Taxe foncière (bâti) 14.44 %
Taxe foncière (non bâti) 29.24 %

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable pour la reconduction de ces taux des taxes directes locales en 2018

VOTE DUBUDGET PRIMITIF 2018 (délibération n° 2018-15)

Monsieur le Maire présente le budget communal 2018 proposé par la commission du budget comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses

011	Charges à Caractère Général	161 550 €
012	Charges de Personnel	227 420 €
65	Autres Charges	38 600 €
66	Charges Financières	16 100 €
67	Charges exceptionnelles	120 €
014	Atténuation de produits	53 482 €
022	Dépenses Imprévues	9 963 €
023	Virement à la Section d'Investissement	64 828 €
		572 063 €

Recettes

002	Résultat Reporté	121 352 €
70	Produits des services	15 100 €
73	Impôts et taxes	231 970 €
74	Dotations et Participations	154 341 €
75	Autres Produits	42 300 €
77	Produits exceptionnels	2 000 €
042	Travaux en régie	5 000 €
		572 063 €

INVESTISSEMENT

Dépenses

001	Déficit reporté	42 325 €
16	Remboursement d'Emprunts	40 713 €
20	Immobilisations incorporelles	1 500 €
21	Immobilisations corporelles	85 176 €
020	Dépenses Imprévues	5 064 €
040	Opérations d'ordre entre section	5 000 €
041	Opérations d'ordre patrimoniale	7 192 €
		186 970 €

Recettes

021	Virement de la section de fonctionnement	64 828 €
10	Dotations fonds divers, réserves	63 200 €
13	Subventions	40 250 €
16	Emprunts et dettes assimilées	11 500 €
041	Opérations d'ordre patrimoniale	7 192 €
		186 970 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, approuve le budget primitif communal 2018.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (délibération n° 2018-16)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition d'attribution des subventions faite par la commission budget, à savoir :

Nom Association	Montant
Association des Parents d'Elèves de Virandeville	550,00 €
Anciens Combattants de Virandeville	310,00 €
Club de Gym Virandeville	310,00 €
Club des Aînés « Sourire et Amitié »	310,00 €
Arti>Show Virandeville	310,00 €
Sambo Virandeville	310,00 €
Club de football - SCUDD	405,00 €
Banque Alimentaire de la Manche	200,00 €
Cœur et Cancer - Cherbourg	100,00 €

Vaincre la Mucoviscidose – Cherbourg	100.00 €
Comice Agricole	80.00 €
Ass. Contrôle Radioactivité Ouest (ACRO) Hérouville St Clair	60,00 €
Ass. Défense des Victimes de l'Amiante (ADEVA) - Cherbourg	60,00 €
AFM Téléthon - Evry	60,00 €
Ass. Normande d'Entraide aux Handicapés Physiques – Montebourg	60.00 €
Ass. Des Aveugles et Malvoyants de la Manche - Coutances	60,00 €
Association pour le Don de Sang bénévole du Nord Cotentin	60,00 €
Secours Catholique - Coutances	60,00 €
Prévention routière – Saint-Lô	60,00 €
ASSOCIATION Française des sclérosés en plaque	60,00 €
AFARES (EHPAD Martinvast)	50,00 €
MFR Guilliers (Morbihan) – 1 élève de Virandeville	30.00 €
MFR Urville – 2 élèves de Virandeville	60.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces propositions.

TERRAIN MULTISPORT – CHOIX DES ENTREPRISES (délibération n° 2018-17)

La commission « terrain d'activités » a étudié les cinq devis reçus pour la fourniture et la pose d'un terrain multisport. Une notation a été mise en place selon des critères définis par la commission.

La commission a également reçu deux devis pour la réalisation de la plateforme (terrassement et enrobé à chaud).

La commission propose au Conseil Municipal de retenir les entreprises les mieux disantes, à savoir :

- SDU pour la fourniture et la pose du terrain multisport
- Ets MESLIN pour la réalisation de la plateforme

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient à l'unanimité :

- L'entreprise SDU pour la fourniture et la pose du terrain multisport en inox microbillé d'un montant de 36 997.69 € HT
- Les établissements MESLIN pour la réalisation de la plateforme d'un montant de 19 884.71 €HT

Monsieur le Maire tient à préciser que pour ce projet de 69 000 € TTC, seul restera à la charge de la commune 17 882 € déduction faite :

- du FIR versé par le Conseil Départemental à hauteur de 40 % du HT soit 23 000 €,
- de la DETR versée par l'Etat à hauteur de 30 % du HT soit 17 250 €,
- du FCTVA qui sera versé par l'Etat dans deux ans à hauteur de 10 868 €.

DEMANDE D'ACHAT D'UN TERRAIN COMMUNAL (délibération n° 2018-18)

Monsieur le Maire a reçu un habitant de la commune à la recherche d'un terrain dans le bourg pour ses chevaux. Il propose d'acheter le champ situé derrière le stade.

Il s'agit de la parcelle cadastrée section A n° 8 d'une contenance 4 475 m². Elle a été acquise par la commune en même temps que le terrain de foot. Elle était louée en terre agricole jusqu'en 2015. Depuis aucun repreneur ne s'est manifesté.

Face à l'incertitude sur l'urbanisation et les aménagements futurs, une majorité de conseillers n'est pas favorable à cette vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, ne donne pas suite à cette proposition d'achat.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

1. Désherbeur thermique

L'adjoint délégué a assisté à une démonstration plutôt concluante d'un désherbeur thermique. Son coût est de 2 400 €. Il va se renseigner s'il est possible de bénéficier d'une subvention.

2. Mur du cimetière

Les agents ont commencé à démonter le mur du cimetière. Il est en très mauvais état.

3. Rentrée scolaire 2018-2019

Le CDEN a confirmé la décision de fermeture conditionnelle d'une classe à la prochaine rentrée. Il faudra un minimum de 75 élèves.

Monsieur le Maire et Monsieur OLIVIER se rendront au Conseil d'Ecole le 03 avril prochain. Les inscriptions scolaires auront lieu du 3 au 13 avril 2018.

4. Théâtre

Monsieur le Maire félicite à troupe de théâtre des arti'show qui a fait salle comble aux 6 représentations données à Virandeville, soit 900 spectateurs.

Deux nouvelles séances sont programmées les 20 et 21 avril à la salle Dumoncel à Octeville.

La séance est levée à 16 h 30